

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 06/10/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2021_048_URBA : La commune souhaite acquérir la parcelle D 304 située QU Gros Mourre. Elle sollicite une demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif d'aide aux acquisitions de réserves foncières situées en zone naturelle suivant le plan de financement ci après :

Nature	Montant HT
Acquisition de la parcelle D304	2 450,00 €
Subvention sollicitée au Département de 60 %	1 480,00 €
Autofinancement de la commune de 40 %	980,00 €
TOTAL	2 450,00 €

Décision 2021_049_ST : Attribution du Marché de contrôle technique pour les travaux d'isolation sur les façades de l'école F Mistral (2021-07) La société SOCOTEC Construction , sise à Salon Provence, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense pour un montant de **2 520,00 € TTC**.

Décision 2021_050_SG : L'association « Vitrolles Sport Volley » a sollicité la commune afin d'utiliser le terrain de Beach Volley la journée du 20 juin 2021 pour l'organisation de la finale U13. La commune souhaite répondre favorablement à cette demande et accorde la mise à disposition gracieuse du terrain de Beach Volley.

Décision 2021_051_URBA : La commune souhaite établir un bail à ferme, sur la parcelle communale A198 sise la Digue, à Mme De SOUZA pour une période de 9 ans renouvelable. En contrepartie le locataire s'engage à un versement de **117,00 €/an**.

Décision 2021_052_SG : Convention de séjour entre la commune et le SIVU « Collines Durance » pour l'organisation d'un séjour classe verte au centre de vacances « les Cytises » à Seyne/Alpes. La commune engage la dépense qui s'établit à **4 800,00 € TTC**.

Décision 2021_053_SG : L'association « MDPH » a sollicité la commune afin d'utiliser le terrain de Beach Volley la matinée du 27 juin 2021 pour l'organisation d'une évaluation de diplôme BPEJEPS. La commune souhaite répondre favorablement à cette demande et accorde la mise à disposition gracieuse du terrain de Beach Volley.

Décision 2021_054_ASS: Convention de mise à disposition gracieuse d'un emplacement pour l'installation d'un Food Truck à la piscine municipale du 01 juillet au 27 août 2021.

Décision 2021_055_URBA : La commune souhaite établir un contrat de service avec la société JLDESS, sise à Mallemort, dans le cadre de prestation de fonction de régisseur pour la période de juillet à décembre 2021. La commune engage la dépense qui s'établit à **60,00 € HT/ par heure réelle de prestation faite**.

Décision 2021_056_CLT : Demande de subvention de 10 022,50 € relative au plan de relance du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre de la programmation artistique « Mallemort Sens Dessus Dessous » prévue en septembre 2021.

Décision 2021_057_CLT : Demande de subvention de 11 977,50 € relative au plan de relance du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre de la programmation des Marchés Nocturnes prévue du 13 juillet au 24 août 2021.

Décision 2021_058_ST : Attribution du Marché de contrôle d'isolation thermique sur les façades de l'école F Mistral (2021-08) La société DELAGARDE, sise à Aix- Provence, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense pour un montant de 197 697,00 € TTC.

Décision 2021_059_ST : Attribution du Marché de maintenance préventive des système anti intrusion dans différents bâtiments communaux (2021-03). L'accord cadre débutera au premier bon de commande pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois soit une durée maximale de 48 mois.

Décision 2021_060_SG : La commune souhaite mettre à disposition gracieuse le Point Info Tourisme sis domaine du Golf de Pont Royal. Afin d'en définir le cadre réglementaire il convient de soumettre ce prêt à la signature d'une convention quadripartite (Commune, Office de Tourisme de Mallemort, Office de Tourisme de Salon, Office de Tourisme Massif des Costes).

Décision 2021_061_RH : Considérant l'ouverture de la piscine municipale, il convient de créer une régie de recette pour permettre les encaissements des produits perçus.

Décision 2021_062_ST : Attribution du Marché de travaux pour la création de 2 commerces et d'un logement rue F Pauriol (2021-06) comme suit :

N° LOT	SOCIETES	MONTANT HT
N°1	SAS Biancone et Cie	103 746,50 €
N°2	Athena Tradibois	34 797,70 €
N°3	Atout FER	41 905,00 €
N°4	SAS Biancone et Cie	29 912,00 €
N°5	Provençale Peinture	6 358,00 €
N°6	Provence Plomberie Electricité	14 281,93 €
N°7	SARL Ricahud Sangiardi Energie	13 003,73 €
N°8	Infructueux	/

Décision 2021_063_SG : Avenant au contrat de prestation de coordination à la mise en œuvre du Projet Alimentaire du Territoire (PAT).

Décision 2021_064_ST : Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien et la maintenance des installations du parc d'éclairage public il convient de passer un Marché de maintenance curative du parc d'éclairage public (2021-12). La société LUMILEC, sise à Chateauneuf/Martigues ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense qui s'établit à un montant total de 1 760,00 € /HT/mois. La durée initiale est de 3 mois, renouvelable 2 fois.

Décision 2021_065_CCAS : Mise à disposition d'un logement communal temporaire au 31 rue du Moulin pour un loyer mensuel de 250,00 €.

Décision 2021_066_ASS : Convention d'objectif avec l'association Paroles aux Citoyens dans le cadre d'un versement de subvention de 1 500,00 € au titre de l'action « Se souvenir du Marché couvert ». Bâche décorative qui sera apposée à la façade de la salle des fêtes lors des journées du Patrimoine.

Décision 2021_067_URBA : Dépôt de déclaration préalable dans le cadre d'une mise en place d'une bâche décorative sur la façade de la salle des fêtes.

Décision 2021_068_EC : La commune accorde une concession perpétuelle au cimetière communal à M. MS moyennant la somme de **4 581,00 €**.

Décision 2021_069_URBA : Suite à la campagne d'adressage, il convient d'apposer les noms de rues par des panneaux nominatifs. La société GIROD Signal, sise à Gardanne, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense pour un montant de **6 153,88 € TTC**.

Décision 2021_070_ST : Attribution du Marché de mission de maîtrise d'œuvre relatif à la modification des réseaux électriques et désaffectation du local HTA sis AV C de Gaulle. La société ELEC SERVICES, sise à Morière-Avignon, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense pour un montant de **5 940,00 € TTC**.

Décision 2021-071-ST : Attribution du Marché de mission de maîtrise d'œuvre relatif à la modification et la réfection des façades de l'hôtel de ville. La société E LEVEN, sise à penne/Huveaune, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune engage la dépense pour un montant de **24 984,00 € TTC**.